



ACCUEIL > SUISSE > GENÈVE

# «Le Temps» gagne contre Chloé Frammery

Dans sa prise de position, le Conseil suisse de la presse estime que «Le Temps» n'a pas violé la recherche de la vérité ni diffamé la militante qui s'illustre dans les mouvements coronasceptiques



LT

Publié le 03 septembre 2021 à 15:30. / Modifié le 11 juin 2023 à 00:21.



NEWSLETTER – CHAQUE VENDREDI

## Genève

Chaque vendredi matin, tout ce qu'il faut retenir de l'actualité du bout du lac.

[S'INSCRIRE](#)

Le Conseil suisse de la presse (CSP) a rejeté la plainte de Chloé Frammery contre *Le Temps*. Dans un arrêt rendu le 23 août, l'organe d'autorégulation des médias avance que le journal n'a ni violé la recherche de la vérité, ni porté d'accusations anonymes et gratuites contraires à la Déclaration des devoirs et des droits du journaliste. *Le Temps* n'a pas non plus porté atteinte à la protection de sa personnalité ni diffamé la plaignante. Il estime que tous les faits relatés dans l'article sont avérés.

Chloé Frammery, enseignante de mathématique au cycle d'orientation – elle est actuellement suspendue par le Département de l'instruction publique qui a diligenté une enquête administrative – et célèbre au sein des mouvements coronasceptiques, avait saisi en juin 2020 le CSP suite à une enquête titrée «Les complotistes s'enflamment», terme qu'elle estimait d'ailleurs diffamatoire. Le CSP fait valoir que cette notion juridique ne figure pas dans la Déclaration. Il s'en tient donc à la question de savoir si le journal a lancé des accusations anonymes et gratuites ou s'il a plus largement empiété sur sa vie privée.

**Lire aussi :** [Les complotistes s'enflamment autour du coronavirus](#)

## «Agitation militante»

Que reprochait Chloé Frammery au *Temps*? D'abord d'avoir qualifié ses actes «d'agitation militante». L'article énumérait en effet plusieurs combats menés par la plaignante dans des vidéos très suivies – contre le port du masque, l'OMS, Bill Gates, la gestion du covid – ou encore son soutien aux «gilets jaunes» ou sa participation au comité Stop TiSA (l'accord international sur le commerce des services). Ce terme

d'agitation militante n'est pas exagéré, écrit le CSP, qui ajoute: «D'ailleurs, contrairement à ce que semble soutenir la plaignante, ce terme se justifie, même si certaines de ses actions ont été couronnées de succès.» Il ajoute que ce mot n'a rien d'injurieux.

L'article mentionnait ensuite que «Pro Fide Catholica, un site catholique intégriste, ouvertement antisémite» la présentait comme une «voix de la résistance». La plaignante, qui contestait cet engagement antisémite du site, s'est vu rétorquer par le CSP que «les objectifs définis par le site lui-même le confirment largement». L'organe ajoute dans ses considérants que «l'article n'accuse pas directement la plaignante d'antisémitisme, mais il relève des proximités que d'ailleurs la plaignante ne conteste pas».

Enfin, *Le Temps* soutenait que l'élément déclencheur de la procédure administrative ouverte par le DIP à l'encontre de l'enseignante était une distinction qu'elle s'était vu remettre par l'humoriste Dieudonné, fait dénoncé par la Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation (Cicad). «Cette interprétation [...] est indiscutablement la plus plausible, écrit le CSP. On voit mal en effet que les seuls éléments mentionnés par la plaignante auraient pu suffire.» Celle-ci soutenait que ce qui n'avait pas plu à son employeur était le fait «que je m'adresse à des conseillers d'Etat (que je connais personnellement) sur Facebook, que j'ai eu trois ou quatre arrivées tardives de deux, trois minutes il y a quatre ans, [...] que la Cicad envoie à la conseillère d'Etat un courrier me concernant». Le CSP relève en dernier lieu que «l'article ne thématise que des actions publiques de la plaignante et certaines de leurs conséquences, il n'empiète donc nullement sur sa vie privée».

## Pour aller plus loin, relire:

[Le rendez-vous manqué de la complotiste Chloé Frammery](#)

Chloé Frammery, porte-voix des coronasceptiques, suspendue de son poste d'enseignante

[Un prof peut-il dire ce que bon lui semble?](#)

---

**NOS LECTEURS ONT LU ENSUITE**

## ARTICLES LES PLUS LUS

---

## LE CHOIX DE LA RÉDACTION

---

### **T** Beyond Gravity, l'autre épine dans le pied de Ruag

Publié le 04 mars 2025 à 05:04. / Modifié le 04 mars 2025 à 17:15.

🕒 6 min. de lecture

---

### **T** Droits de douane, menaces d'annexion... Au Canada, goodbye America

Publié le 04 mars 2025 à 07:58. / Modifié le 04 mars 2025 à 18:48.

🕒 4 min. de lecture

---

### **T** Pour Ardon Jashari, qui brille avec le Club Bruges en Ligue des champions, la Belgique sera bien un tremplin

Publié le 04 mars 2025 à 09:21. / Modifié le 04 mars 2025 à 17:15.

🕒 3 min. de lecture